



HAL
open science

L'intendance aux mains des Créoles : une réalité politique indiscutable

Marie-Pierre Lacoste

► **To cite this version:**

Marie-Pierre Lacoste. L'intendance aux mains des Créoles : une réalité politique indiscutable. Nuevo mundo Mundos Nuevos, 2017. halshs-02116548

HAL Id: halshs-02116548

<https://shs.hal.science/halshs-02116548>

Submitted on 1 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'intendance aux mains des Créoles : une réalité politique indiscutable

Ce texte est un extrait de la seconde partie de ma thèse *Les intendants de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne (1764-1821) : origines, carrières et intégration coloniale. Essai prosopographique*. Le plan de recrutement voulu par les réformateurs bourbonniens pour ses agents envoyés aux Indes de Castille n'a été que partiellement suivi. La monarchie n'est jamais parvenue véritablement à imposer sa politique en matière de recrutement à savoir nommer des Péninsulaires pour les postes clés de son Empire. En définitive, elle n'a rien pu faire contre la société et la réalité coloniales. De prime abord, l'origine géographique du recrutement peut sembler pourtant conforme à la politique réformatrice de la monarchie. En effet, les intendants nommés de 1764 à 1821 dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne sont majoritairement des Péninsulaires et proviennent pour la moitié d'entre eux de régions traditionnellement pourvoyeuses de serviteurs de la haute administration de la Couronne telles l'Andalousie et les deux Castille. Mais cette prédominance du recrutement péninsulaire n'a pas exclu pour autant la présence de Créoles à la tête de l'institution.

Este texto es un extracto de la segunda parte de mi tesis *Los intendentes del virreinato de la Nueva España (1764-1821): orígenes, carreras y integración colonial. Ensayo prosopográfico*. El plan de reclutamiento querido por los reformadores borbónicos para sus agentes enviados en las Indias de Castilla fue seguido sólo parcialmente. La Monarquía nunca llegó a imponer su política de reclutamiento a saber nombrar Peninsulares para los puestos llaves de su Imperio. Al final no pudo nada hacer contra la sociedad y la realidad coloniales. A primera vista, el origen geográfico del reclutamiento de los intendentes puede parece conforme con la política reformadora de la monarquía. En efecto, los intendentes nombrados entre 1764 y 1821 en el virreinato de la Nueva España son mayoritariamente originarios de la Península y provienen para la mitad de ellos de regiones tradicionalmente proveedoras de servidores de la alta administración de la Corona tales Andalucía y ambas Castillas. Pero este predominio del reclutamiento peninsular no excluyó por eso la presencia de Criollos en la cabeza de la institución.

This text is an extract of the second part of my thesis *The intendants of the viceroyalty of New Spain (1764-1821): origins, careers and colonial integration. Prosopographical test*. The recruitment plan wanted by the Bourbon reformers for its agents sent to the Indias of Castile was only partially followed. The Monarchy never really succeeded in imposing its recruitment policy namely appoint Peninsular for the key positions of its Empire. In the end, it was able nothing against colonial society and reality. At first sight, the geographical origin of the recruitment may seem to be in conformity with the reforming policy of the monarchy. Indeed, the intendants named from 1764 to 1824 in the viceroyalty of New Spain are mainly peninsular and half of them came from regions traditionally serving servants of the high administration of the crown such as Andalusia and both Castile. But this predominance of peninsular recruitment did not exclude for all that Creoles' presence at the head of the institution.

Marie-Pierre Lacoste
Docteur en histoire, Framespa, Toulouse Jean Jaurès

L'intendance aux mains des Créoles : une réalité politique indiscutable

C'est un fait avéré aujourd'hui, les Créoles n'ont pas été tenus à l'écart de l'intendance. Les sources archivistiques attestent de leur présence au sein de l'institution et ce, dès son introduction dans l'Amérique espagnole. Il n'est que de citer, d'ailleurs, le premier intendant de Guadalajara nommé en 1787, Antonio Villaurrutia y Salcedo, né à Tlaxcala en 1712. Reconnaissons cependant que les Créoles occupent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle davantage les postes secondaires de l'intendance. En effet, il faut attendre, c'est ce qu'explique Mickaël Augeron dans sa thèse, les années 1800 pour que leur soit confiée régulièrement la plus haute charge, celle d'intendant. Ces fonctionnaires créoles, semble-t-il, appartenaient à de grandes familles dont l'influence locale voire régionale était particulièrement importante. Pensons aux Aycinena, González Batres, Bolio... Ces familles s'étaient accaparé les postes clés du pouvoir communal à tel point que le conseil municipal (*cabildo*) « *se convirtió en un organismo que, lejos de amparar los intereses generales de la comunidad que supuestamente representaba, reprodujo los intereses del grupo hegemónico que lo integró*¹ ». Outre le prestige qu'elle conférait, l'appartenance au *cabildo* était aussi synonyme de richesse économique et de pouvoir politique. L'accès à l'intendance, lui, fut l'assurance de maintenir sa position sociale en défendant les intérêts familiaux au détriment des clans rivaux. L'intendance constitua à ce titre, c'est certain, un enjeu de pouvoir.

Le tournant des années 1808-1810 : une nouvelle politique de recrutement

Les soulèvements des années 1808-1810 ont fortement impacté la politique de recrutement de la monarchie. Face aux dangers d'une émancipation de ses territoires américains, Madrid a dû composer avec les milieux créoles et leur confier des postes importants au sein de son administration². Mais les Créoles nommés à la tête de l'intendance avaient tous au préalable montré leur fidélité à la monarchie que ce soit avant ou pendant les troubles. Citons par exemple l'intendant du Yucatán, José María Origel y Estévez, qui depuis sa nomination au poste de *promotor fiscal* en 1797, n'a pas hésité à prendre à sa charge les frais relatifs au « *papel sellado y amanuense* » qui atteignaient annuellement les trois cents pesos. En 1809, il ne tergiverse pas non plus à faire un don de « *sesenta y tres pesos, tres tomines once granos para ayuda de gastos de la presente guerra*³ ». Dans l'ensemble ces intendants créoles servent la monarchie depuis longtemps, leur dévouement n'est plus à prouver⁴. Avec ces mouvements insurrectionnels des années 1808-1810, nommer des Créoles est ainsi pour la monarchie, l'unique solution pour maintenir sa légitimité et lutter contre la remise en cause de son autorité. En leur confiant la direction de l'intendance, c'est pour elle, un signe d'ouverture et un pas vers le partage des pouvoirs, l'institution étant considérée par beaucoup comme l'expression de l'absolutisme monarchique. La

¹ María Elena, Porras P, *La élite quiteña en el cabildo 1763-1805*, Quito, FLACSO Sede Ecuador, 1987, p. 112.

² Mickaël Augeron, *Entre la plume et le fer : le personnel des intendances de la vice-royauté de Nouvelle-Espagne, 1785-1824, pratiques de pouvoirs et réseaux sociaux en Amérique espagnole*, La Rochelle, 2000, p. 262.

³ AGI, Ultramar 153 (*Relación de los méritos y servicios del licenciado José María Origel y Estévez*).

⁴ Quelques exemples de temps de service : lorsque Lucas Pichardo est nommé intendant de Porto Rico, cela fait cinquante ans qu'il sert la monarchie (AGI, Ultramar, leg. 180) ; en 1811, Juan Nepomuceno Batres y Nájera sert le roi depuis dix-neuf ans et José Mariano Batres y Asturias depuis vingt-trois ans (AGI, Audiencia Guatemala, leg. 690) ; en 1793, cela fait déjà dix-neuf ans que Francisco José Urrutia est au service du roi.

proclamation de l'indépendance du Venezuela en juillet 1811 n'est certainement pas non plus étrangère à cette politique d'ouverture. Un partage des pouvoirs prévaut à une perte de territoires. Pour les grandes familles créoles, l'accès à l'intendance pendant cette période, est l'assurance de maintenir leur position sociale en défendant leurs biens. Si l'obtention d'une charge au sein d'une audience offre plus de prestige, l'accès à l'intendance est aussi recherché au vu des pouvoirs qui lui sont attachés. Rappelons que parmi ses prérogatives, l'intendant préside les séances de la municipalité du siège de l'intendance, contrôle l'application des décisions royales et municipales, et pèse sur la politique économique et commerciale de sa circonscription. Si les pouvoirs de l'intendant réduisent sur le papier incontestablement l'autonomie décisionnelle des municipalités, dans la pratique il n'en est rien. Soit parce que les grandes familles créoles réussissent à s'allier les intendants péninsulaires en place, soit parce qu'elles-mêmes, elles parviennent à placer un de leurs membres, à la tête de l'intendance.

Tableau 20
Nombre de Créoles nommés par intendance et par période

Intendances	1764- 1821	1764-1800	1800-1808	1808-1821
Durango	1	1	0	0
Guadalajara	5	1	1	3
Puebla	3	0	1	2
Arispe	2	0	0	2
Veracruz	2	0	0	2
Mérida de Yucatán	3	0	0	3
Guanajuato	2	0	0	2
Mexico	1	0	0	1
Oaxaca	3	0	0	3
San Luis Potosí	2	0	0	2
Valladolid Michoacán	3	0	0	3
Zacatecas	2	0	0	2
Chiapas	2	0	1	1
Comayagua	3	0	1	2
León (Nicaragua)	2	0	0	2
San Salvador	8	3	1	4
La Havane	0	0	0	0
Santiago de Cuba	0	0	0	0
Puerto Príncipe	2	0	0	2
Porto Rico	2	0	0	2
Philippines	1	0	-	1
Louisiane	0	0	0	-
Total	49	5	5	39

Source : élaboration personnelle à partir des sources dépouillées

Même si ce tableau n'est pas exhaustif⁵, on constate que la présence des intendants créoles à la tête de l'institution est bien réelle. Pendant toute la période – de 1764 à 1821- au

⁵N'ayant pas eu encore accès aux sources américaines, je pense que tous les intendants *interinos* n'ont pas été recensés. Par ailleurs, certains lieux de naissance restent inconnus.

moins quarante-neuf Créoles sont intendants ce qui représente environ un quart des hommes de notre corpus⁶. Pratiquement 80 % d'entre eux sont nommés après 1808 ce qui corrobore ce que nous affirmions précédemment sur le changement de politique de recrutement de la monarchie après le début des insurrections. Ces nominations doivent permettre d'apaiser les tensions en s'appuyant sur les grandes familles créoles dont le système clientélaire est étendu. Un seul exemple suffira à appuyer nos propos. Ce n'est pas un hasard, indique Mickaël Augeron, si Fernando Pérez Marañón⁷ est nommé intendant de Guanajuato en novembre 1810 par le futur vice-roi Félix Calleja pour succéder à Juan Antonio Riaño mort lors d'affrontements avec les troupes d'Hidalgo. Né dans cette ville vers 1765, il est issu d'une des grandes familles minières de la région. En 1793, à la mort de son père José, la fortune familiale est évaluée à 327 572 pesos⁸. José a aussi fait partie de la clientèle de José de Gálvez et s'est illustré au cours de la guerre de Sept ans en défendant le port de Veracruz. Si les Pérez Marañón occupent des postes importants dans la province de Guanajuato, ils n'ont jamais pu obtenir plus que les postes de subdélégués note Mickaël Augeron⁹. Fernando en refusant de servir sous les ordres d'Hidalgo a aussi montré sa fidélité s'il en est besoin à l'encontre de la monarchie¹⁰, fidélité intéressée cependant, n'en doutons pas quand on sait que Fernando reste au pouvoir après 1821, tant il s'agit de défendre les intérêts économiques et la position sociale de la famille à un moment où les fondements de la société coloniale sont ébranlés. En recrutant Fernando, le pouvoir royal peut compter sur la famille Pérez Marañón et son réseau relationnel pour rétablir l'ordre dans la province de Guanajuato, car elle a tout à y gagner si elle ne veut pas perdre la position socio-économique qui était la sienne avant le *Grito de Dolores*.

Si la présence des Créoles est relativement importante dans le royaume de la Nouvelle-Espagne et dans la Capitainerie générale du Guatemala, elle est par contre quasiment inexistante dans les territoires périphériques de la vice-royauté. L'intendance de la Louisiane échappe totalement aux Créoles. Il ne peut d'ailleurs en être autrement tant elle est au centre d'enjeux territoriaux¹¹. Si pour l'archipel philippin l'absence d'intendants créoles ne surprend pas compte tenu de l'existence éphémère des cinq intendances pendant notre période d'étude, elle peut déconcerter pour les deux autres. Mais ce serait oublier que l'exclusion des Créoles à Cuba ou à Porto Rico n'est qu'apparente. Si l'on prend le cas de La Havane, on sait que les élites cubaines occupent les charges municipales, celles de la société patriotique de La Havane (Société Royale Économique des Amis du Pays) fondée le 9 janvier 1793 et du consulat créé en 1794. Certes, la couronne nomme des Péninsulaires aux postes clés de son administration mais elle laisse l'économie aux Créoles. Dans les faits, à Cuba **Erreur ! Signet non défini.**, Madrid compose avec eux. Nul n'est besoin de rappeler ici l'importance géostratégique de l'île. Nous ne reviendrons pas non plus sur la perte momentanée de la capitale en 1762 tombée aux mains des Anglais. En laissant le

⁶Si j'ai comptabilisé quarante-huit intendants Créoles dans ma première partie, mon résultat ici a pris en compte un Créole nommé dans deux intendances différentes.

⁷Justo Sierra, comp., *Antología del Centenario. Estudio documentado de la literatura mexicana durante el primer siglo de independencia (1800-1821)*, México, UNAM, 1985 (1910), primera parte (II), p. 351-352.

⁸David Brading, *Mineros y comerciantes en el México borbónico, 1763-1810*, México, Fondo de cultura económica, 1975, p. 365.

⁹ Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 272.

¹⁰ David Brading, *Ibid.*, p. 344 (épilogue).

¹¹Nous renvoyons nos lecteurs au chapitre un de la première partie (1.1.2.2) qui se réfère à cette lutte territoriale entre la France, l'Espagne et les puissances anglophones et à l'article, bien qu'ancien, de Duvon Clough Corbitt «The Administrative System in the Floridas, 1781-1821», *Tequesta*, august 1942, vol. 1, n°2, p. 41-62.

développement de l'économie aux Créoles avec qui plus est, la libéralisation du commerce intervenue en 1765, les Bourbons sont assurés d'une contrepartie financière. De leur côté, les élites cubaines ne souhaitent pas retomber sous le joug des Anglais dont la politique à l'encontre de leurs colonies ne laisse pas ou peu de place aux élites locales. En outre, l'Espagne représente un marché privilégié pour leur production sucrière. Madrid favorise donc le développement de la saccharocratie et négocie, en s'appuyant sur les familles les plus puissantes, les réformes économiques. Dominique Goncalvès décrit parfaitement dans *Le planteur et le Roi* toutes les étapes de cette négociation. On voit comment l'élite cubaine s'émancipe de la tutelle madrilène tout en lui restant fidèle en obtenant des privilèges conséquents tels le pouvoir de raffiner son sucre et de fabriquer une eau-de-vie de canne, le droit de couper sans aucune restriction le bois de leurs propriétés et l'autorisation de créer des institutions à l'instar de la Société Économique des Amis du Pays¹².

On remarque aussi qu'à partir du *Grito de Dolores*, il n'est pas rare que les intendants créoles soient originaires de la province où ils sont nommés, alors même que la monarchie s'est opposée à ce principe dès 1786. Ce phénomène concerne près d'un intendant créole sur quatre (26,5 %).

Tableau 21
Liste des intendants créoles nommés dans leur province natale

Noms et prénoms des intendants	Provinces natales
Francisco Antonio Velasco y de la Vara	Guadalajara
José Antonio Pérez Martínez	Puebla
Ignacio Bustamante y Velasco	Arispe
Justo Serrano	Mérida de Yucatán
Pedro Bolio y Torrecillas	Mérida de Yucatán
Fernando José Pérez Marañón	Guanajuato
Pedro José Monterde y Antillón Ruanova	Mexico
José María Murguía y Galardi	Oaxaca
José María Ansorena	Valladolid de Michoacán
Ramón Huarte	Valladolid de Michoacán
Miguel Rivera Bernárdez	Zacatecas
Manuel Garcés	Zacatecas
Bernardo José Arce y León	San Salvador

Source : élaboration personnelle à partir des sources dépouillées

¹² Dominique Goncalvès, *Le planteur et le roi. L'aristocratie havanaise et la couronne d'Espagne (1763-1838)*, p. 139-169.

À cette liste, nous aurions pu ajouter huit autres intendants créoles nommés au Guatemala et tous originaires de cette région tant on sait que dans cette région de l'Amérique centrale, les grandes familles *via* des stratégies matrimoniales, se sont emparées du pouvoir politique et économique¹³. Et si jusqu'aux années 1810, la monarchie parvient à maintenir ces élites guatémaltèques sous son contrôle, après cette date, cela n'est plus le cas c'est ce que souligne Evelyne Sánchez dans son étude sur les élites centroaméricaines : Madrid « *tuvo que cambiar su estrategia* » pour le recrutement de ses officiers coloniaux¹⁴.

Il semblerait aussi, d'après ce qu'affirme Mickaël Augeron, que l'on assiste à une pénurie des candidatures péninsulaires après 1810. En l'état actuel de nos recherches, nous ne sommes pas en mesure de confirmer cette assertion. L'attrait pour l'Amérique semble se ternir explique cet historien. Il est certainement très difficile de pouvoir se projeter dans l'avenir, d'envisager une carrière américaine alors que l'Empire traverse une période de turbulences. L'Amérique cesse de faire rêver et n'est plus la destination d'une carrière prometteuse. Alors que les candidatures métropolitaines sont toujours prédominantes dans la vice-royauté, Mickaël Augeron montre qu'à la fin de la période coloniale, ce n'est plus toujours le cas à travers l'exemple des assesseurs de la province de Guanajuato. En 1819, sur douze candidatures, onze émanent de Créoles. C'est finalement le Péninsulaire qui obtient le poste mais il démissionne immédiatement prétextant des frais de voyage trop importants¹⁵. N'est-ce pas plutôt le climat troublé de la province qui l'amène à refuser ce poste ? Le contexte politique américain ne permet plus d'envisager sereinement une carrière dans l'Empire. Partir avec femme et enfants représente bien des dangers. Le rêve américain s'estompe certainement après 1810.

Ce sont donc bien les événements des années 1808-1810 qui impactent la politique de recrutement des intendants, l'exclusivité péninsulaire n'est plus la règle y compris après le retour de Ferdinand VII sur le trône en 1814. L'intendance s'ouvre bel et bien aux *Americanos* même si dans l'ensemble les nominations ont lieu à titre provisoire. Cette ouverture permet aux Créoles d'exercer un contrôle sur l'institution.

L'appartenance des intendants créoles aux familles de l'élite locale

Nous le savons maintenant, accéder à la charge d'intendant n'est pas dans l'ensemble une finalité en soi mais plutôt une étape dans une carrière professionnelle. Relativement rares, nous l'avons vu, sont les hommes à avoir fait toute leur carrière dans l'intendance ou du moins une grande partie. Cette institution ne comprend pas en effet de système de promotions internes contrairement, par exemple, à la carrière ecclésiastique qui offre aux prétendants un avenir prometteur avec ses trois diocèses « *de inicio, de ascenso y de*

¹³ Il s'agit de Juan Nepomuceno Batres y Nájera, Silva Eusebio, Manuel Beltranena y Llano, Luis Argueda, Antonio Isidro Palomo, José Mariano Batres y Asturias, José Alejandro Aycinena y Carrillo, José María Peinado.

¹⁴Evelyne Sánchez, «Las élites de Nueva Guatemala 1770-1821. Rivalidades y poder colonial», *Mesoamérica* 31, junio de 1996, p. 151.

¹⁵Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 283.

*culminación*¹⁶ ». Pourtant, l'accès à l'intendance constitue pour les grandes familles coloniales, un enjeu de pouvoir. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si tous les intendants créoles appartiennent aux familles de l'élite qui dominent la vie économique localement mais aussi régionalement. Nous n'avons pas eu accès aux archives mexicaines ni guatémaltèques, nous ne possédons donc pas suffisamment d'informations sur les fortunes familiales, mais nos nombreuses lectures¹⁷ ont montré que les intendants créoles sur lesquels nous sommes bien renseignés, appartiennent tous aux riches familles ayant fait fortune grâce à la culture de l'indigo et plus généralement grâce au commerce. De par les pouvoirs que l'institution confère, il n'est de fait pas surprenant que ces grandes familles créoles aient voulu s'introduire dans cette institution et placer quelqu'un à sa tête.

L'origine familiale et sociale des intendants créoles

Si l'on excepte les nominations faites par les insurgés sur lesquelles nous n'avons que peu d'informations¹⁸, on sait que dans l'ensemble, les intendants créoles appartiennent aux familles de l'élite locale. Pour mieux comprendre l'importance et l'influence sociale et politique de ces familles de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, arrêtons-nous d'abord sur les charges municipales qu'elles occupent au XVIII^e siècle et à la fin de l'époque coloniale. Pour toutes ces familles créoles qui recherchent position sociale et pouvoir, « *el camino empezaba [très souvent] en el cabildo*¹⁹ ». Pilar Ponce Leiva l'a d'ailleurs démontré pour les familles créoles de Quito. Ce phénomène s'observe aussi pour la Nouvelle-Espagne et le Guatemala. La famille González Batres, arrivée en Amérique centrale au milieu du XVII^e siècle, apparaît au sein du *cabildo* dès 1688 avec Juan José González Batres Alvarez de Toledo qui devient *regidor*. La participation de cette famille au pouvoir municipal ne fait que commencer et s'amplifie au cours du siècle suivant. Teresa García Giráldez a comptabilisé pour la période 1770-1821 la présence des González Batres au sein du *cabildo* : sept de ses membres occupent plus de trente fois une charge municipale. Elle a aussi relevé l'omniprésence de la famille de Juan Fermín de Aycinena au sein de la municipalité avec plus de trente ans de présence²⁰. Si l'on s'arrête également sur la famille Palomo, on peut observer sa présence non seulement au sein de la municipalité mais aussi dans celle de l'administration. Les frères d'Antonio Isidro Palomo Manrique, détiennent les postes suivants : José Ignacio est *alcalde mayor* de Escuintla en 1804 et dix ans plus tard *oidor* de l'audience, Fernando travaille au sein de la *contaduría de alcabalas* (1782), du *tribunal superior de cuentas* (1791), est aussi *contador del estanco de naipes y pólvora* (1800) , *contador de propios* à partir de 1810 et Miguel, en 1800 est *oficial del tribunal superior de cuentas* et en 1815 *factor de la renta de tabaco* à Quezaltenango. On sait aussi que le père occupe la charge d'*alcalde primero* en 1761²¹. Au Yucatán, de nombreux membres de la

¹⁶ Lucrecia Enríquez, «Carrera eclesiástica, Real Patronato y redes de poder en las consultas de la Cámara de Indias del clero secular chileno en el siglo XVIII», in Rodolfo Aguirre Salvador, *Carrera, linaje y patronazgo...*, p.121.

¹⁷ Nous ne pouvons évidemment pas toutes les citer ici. Nous renvoyons nos lecteurs à notre bibliographie.

¹⁸ Si nos informations sont peu abondantes sur les intendants nommés par les insurgés, nous savons toutefois dans le cas de José Murguía y Galardi qu'il est issu d'une famille très influente d'Oaxaca. Ce dernier possède notamment trois *haciendas* à Nejapa.

¹⁹ Pilar Ponce Leiva, *Elite local y cabildo de Quito, siglo XVII*, Madrid, 1996, p. 192.

²⁰ Teresa García Giráldez, «Las redes familiares vascas en las instituciones coloniales de Guatemala», p. 157-158. Un des membres de la famille González Batres, est d'ailleurs à six reprises *alcalde ordinario*, soit la charge la plus importante.

²¹ Gustavo Palma Murga, «Núcleos de poder local y relaciones familiares en la ciudad de Guatemala a finales del siglo XVIII», *Mesoamérica*, 1986, vol. 7, n°12, p. 272.

famille de l'intendant Pedro Bolio sont *regidores* et *alcaldes* à l'image de Miguel Bolio qui devient *regidor perpetuo* de Mérida à la fin du XVIII^e siècle et qui occupe aussi les charges d'*alcalde ordinario* et de *síndico procurador*. C'est lui d'ailleurs, raconte Mickaël Augeron, qui importe de la province d'Oaxaca de la cochenille pour la développer dans la subdélégation de Sierra Alta où il possède des biens. On sait aussi que les frères de Pedro Bolio obtiennent des subdélégations et ce, dès l'introduction du système des intendances : Santiago celle de Hunucmá et Joaquín celle de Zotuta (Sotuta)²². Dernier exemple, celui de la famille Rivera à Zacatecas. Après le départ de l'intendant en titre, Francisco Rendón, la municipalité de Zacatecas, nomme le 16 octobre 1810 Miguel Rivera intendant. Sa famille compte parmi les plus illustres de la ville. Le Péninsulaire José de Rivera arrive dans la vice-royauté en 1710 pour aider dans ses affaires, un de ses oncles, Ignacio Bernárdez installé à Zacatecas depuis les années 1680. Ce capitaine d'infanterie s'enrichit rapidement en investissant dans les mines (Milanesa, Oyarzo, Urista) mais son mariage étant resté stérile, son neveu José hérite de ses biens. Ce dernier connaît alors très vite une ascension sociale fulgurante due aussi à son mariage avec Efigenia Carvajal Sañudo, nièce du premier comte de Santiago de la Laguna, José de Urquiola. À peine douze ans après son arrivée en Amérique, José de Rivera est désigné *alcalde de primer voto*. À la mort de José de Urquiola en 1726, Efigenia hérite du titre nobiliaire mais décède quelques mois plus tard en laissant le titre à son mari²³. José de Rivera obtient quelques années plus tard (1734) la charge de *teniente de corregidor*. Son fils Pedro né à Zacatecas, est à deux reprises *alcalde de primer voto*. Ses gendres occupent aussi des charges municipales. Alfonso Martín de Brihuega est *alcalde ordinario de segundo voto* en 1749 et de *primer voto* en 1753 et 1763, et *regidor honorario* en 1771. Antonio Sáenz de la Escalera est *alcalde ordinario de primer voto* en 1762, puis *teniente de corregidor* en 1767 et *regidor* en 1768. On peut donc voir qu'en l'espace de deux générations, la famille Rivera étend son influence sur la ville et la province de Zacatecas. Le choix de la municipalité de nommer Miguel Rivera, intendant *interino*, ne peut donc surprendre. Le petit-fils de José a aussi été en 1787 *alcalde de primer voto*. Un des cousins de Miguel, Juan José Martín de Brihuega est également *alcalde ordinario de primer voto* en 1785 puis *diputado del común* en 1795 et 1796²⁴.

On ne saurait taire également l'aisance financière de certains intendants et de leurs familles, richesse reposant sur le commerce, les mines et l'agriculture. Il était fréquent que ces familles créoles soient détentrices d'*haciendas*. Christophe Belaubre a répertorié pour la famille Peinado une *hacienda*, deux cents chevaux ; pour les Palomo, deux *haciendas* et quatre-vingt-onze montures ou encore pour les Batres dix *haciendas* et vingt chevaux²⁵. Patrimoine d'autant plus important aussi pour les Palomo puisque le père de notre intendant convole en justes noces avec une Manrique de Guzmán y Barba de Figueroa, appartenant à une des familles les plus puissantes du Guatemala. Cette union permet aux frères Palomo, arrivés au milieu du XVIII^e siècle en Amérique centrale, de s'intégrer totalement à la société coloniale. Un des frères de l'intendant peut ainsi acheter une *hacienda* qui produit 66 000

²² Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 758.

²³ María Teresa Fernández-Mota de Cifuentes, *Relación de títulos nobiliarios vacantes, y principales documentos que contiene cada expediente que, de los mismos, se conserva en el archivo del ministerio de justicia*, Madrid, Hidalguía, 1984 (2^e edición), p. 365.

²⁴ Martín Escobedo Delgado, «Familias y redes de poder en Zacatecas: el caso de la parentela», *Clío*, 2004, Nueva Época, vol. 4, n°32, p.128-129. AGI, Indiferente 141 (*Relación de los méritos y servicios* de José de Urquiola). AGI, Indiferente 224 (*Relación de los méritos y servicios* de José de Rivera).

²⁵ Christophe Belaubre, *Élus du monde, élus de Dieu, les familles de pouvoir et le haut clergé en Amérique centrale, 1753-1829*, Toulouse, 2001, p. 152.

quintaux d'indigo en 1794²⁶. Autrement dit, l'investissement dans la terre contribue à consolider l'assise financière des Palomo. Les Bolio sont également fortunés. On sait ainsi que Miguel Bolio lève une compagnie de cent hommes à ses frais en 1814²⁷. Quant à la famille de l'intendant d'Oaxaca nommé en 1810, José María Laso Nacarino, elle possède une aisance financière certaine. Le père a servi la monarchie en tant que capitaine d'une des compagnies de Dragones de Veracruz, « *que a su costa levantó*²⁸ ». L'étude des testaments aurait pu nous éclairer davantage sur la fortune de ces familles créoles mais nous n'avons pas pu la mener. Par contre, Christophe Belaubre s'est penché sur le testament de Juan José González Alvarez. Établi en 1752, une des clauses mentionne l'existence d'un majorat d'une valeur de 17 586 pesos²⁹. À Guanajuato, le père de Fernando Pérez Maraño, qui rappelons-le appartient à la clientèle de José de Gálvez, laisse à sa mort une fortune estimée à 327 572 pesos³⁰. À Puebla, le père de l'intendant Berasuela, Pedro José est qualifié d'arriviste notoire par l'historien Mickaël Augeron et dispose de moyens financiers considérables si l'on porte un regard sur ses investissements³¹.

Cette influence est encore plus importante si l'on s'attache aux liens de parenté. N'oublions pas que le mariage peut renforcer la position sociale de toute une famille. María Catalina, la sœur de Carlos Urrutia, l'intendant de Durango, épouse le Péninsulaire et capitaine général de Porto Rico, Juan Dabán. Leur fille María Josefa Dabán Urrutia se marie avec l'intendant de San Luis Potosí, l'estremadurien Manuel Acevedo. Le frère de Carlos, Francisco José, lui-même intendant *interino* de Durango, épouse la fille de Francisco Galindo, alors *fiscal* de l'audience de Santo Domingo, lui-même apparenté à Tomás de Rivera Santa Cruz, qui a été capitaine général du Guatemala dans les années 1740. Le premier intendant de Guadalajara Antonio Basilio Villaurrutia y Salcedo a pour beau-frère Francisco Cayetano Fagoaga y Arozqueta, le premier Marquis del Apartado dont la famille possède les mines les plus rentables de la vice-royauté. L'intendant de San Salvador, Bernardo Arce y León est aussi apparenté aux Fagoaga, son beau-père Diego José Fagoaga n'étant autre que le frère du marquis del Apartado. Ces alliances matrimoniales permettent incontestablement de conforter une certaine position sociale.

Par contre, la puissance de ces familles créoles ne dépasse guère, semble-t-il, les frontières de l'Empire. Aucun titre nobiliaire n'est accordé à des intendants créoles ou à leur famille si l'on excepte le cas de Juan Fermín de Aycinena. Si l'on s'attache à recenser les habits militaires des Créoles, habits synonymes de noblesse avérée et de pureté de sang, on s'aperçoit que rares sont les intendants et les membres de leur famille à en posséder. À notre connaissance, seule la famille de Tomás Mollinedo possède une réputation établie de longue date et qui est d'abord née en Espagne avant de traverser l'océan. Les Mollinedo possèdent au moins neuf habits militaires dont sept de Saint-Jacques, l'ordre militaire le plus prestigieux. Parmi eux citons le grand-père paternel et l'arrière-arrière-grand-père maternel de notre intendant Tomás Mollinedo y Villavicencio qui obtiennent le manteau de Saint-

²⁶ *Ibid.*, p. 267.

²⁷ *Ibid.*, p. 758.

²⁸ *Hoja de servicio* de José María Laso Nacarino : AGI, Audiencia México, leg. 1975. Michaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 616-617.

²⁹ Christophe Belaubre, *Élus du monde...*, p. 35 (note 41).

³⁰ David Brading, *Mineros ...*, p. 365

³¹ Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 578.

Jacques en 1671 et en 1622³². L'intendant du Chiapas est aussi apparenté à Nicolás Mollinedo de la Cuadra Rado et Sebastián de la Cuadra, tous deux chevaliers de Saint-Jacques. Ils sont issus d'une des familles les plus importantes du clan biscayen et qui depuis le règne de Philippe V occupe des charges bureaucratiques de premier plan au sein de l'administration royale : Sebastián est ministre d'État entre 1736 et 1746 et Nicolás secrétaire de la *junta de tabaco*, secrétaire du Conseil des Finances et de la *sala de millones* du Conseil des Indes. En 1739, Sebastián reçoit le titre de Marquis de Villarías et Nicolás celui de Marquis de los Llanos en 1762³³. Ces liens familiaux ont certainement joué un rôle crucial dans le déroulement de carrière de Tomás Mollinedo y Villavicencio. Ce dernier est aussi apparenté à Manuel de Guirior, un beau-frère, vice-roi du Pérou à la fin des années 1770³⁴. On ne saurait trop rappeler l'importance de la famille dans les trajectoires individuelles de ses membres dans l'Espagne moderne. La nomination de Tomás Mollinedo au Guatemala dans la province du Chiapas se comprend mieux au vu du contexte familial. Pour les autres intendants créoles, rares sont les distinctions. Francisco José Urrutia est devenu chevalier de Charles III, Juan Nepomuceno Batres y Nájera de Montesa, Pedro Bolio et José María Peinado, un descendant des *Conquistadores*, sont eux entrés dans l'ordre d'Isabelle la Catholique. Cette faiblesse numérique des habits militaires pour les intendants créoles montre la limite de la puissance de ces familles. Si elles sont influentes localement, il est fort probable que leur réputation n'a jamais pour autant franchi les frontières de l'Empire.

L'intendance et les Aycinena : l'exemple du Guatemala

Au Guatemala, l'instauration du système des intendances n'empêche nullement les grandes familles influentes d'exercer leur contrôle sur cet espace régional de l'Empire. Bien au contraire. Elles rivalisent pour entrer dans cette nouvelle institution qui devient, souligne Mickaël Augeron, « un instrument de domination au service de leurs intérêts économiques³⁵ » alors même qu'elles monopolisent déjà les principales charges municipales de la Capitainerie générale du Guatemala. Mais comme le soulignait en 1994 Tomás Gómez à propos de la société coloniale de Santa Fe de Bogotá au XVIII^e siècle, « les chiffres seuls ne peuvent pas refléter l'influence véritable des créoles³⁶ ». L'examen des alliances matrimoniales doit être mené pour rendre compte de la domination de quelques familles sur la vie politique et économique de cette région à la fin de l'époque coloniale. Bien que l'historiographie soit abondante sur la famille Aycinena³⁷, nous voudrions revenir sur les connexions familiales qui découlent de la vie matrimoniale de Juan Fermín de Aycinena e Irigoyen et ont permis au clan Aycinena de dominer l'Amérique centrale à la fin de l'époque

³² Il s'agit d'Agustín Villavicencio Venegas (AHN, Consejo de Órdenes, OM-Caballeros Santiago, exp. 8957) et de Tomás Mollinedo y Rado (AHN, Consejo de Órdenes, OM-Caballeros Santiago, exp. 5397).

³³ Josep Delgado Ribas, «La paz de los siete años (1750-1757) y el inicio de la reforma del comercio colonial español», in Antonio Morales Moya, coord., *1802. España entre dos siglos. Ciencia y Economía*, p. 336-337 (note 54).

³⁴ AGI Audiencia de Lima, leg. 658.

³⁵ Mickaël Augeron, *Entre la plume...*, p. 785.

³⁶ Tomás Gómez, « La République des cuñados : Familles, pouvoir et société à Santafé de Bogotá, (XVIII^e siècle) », *Caravelle*, 1994, n°62, p. 216.

³⁷ Nous ne pouvons citer ici tous les ouvrages et articles relatifs à cette famille. Mentionnons seulement l'ouvrage de Richmond F. Brown, *Juan Fermín de Aycinena. Central american colonial entrepreneur, 1729-1796*, Norman/Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1997, 324 p. ; et l'article de Christophe Belaubre, « De Juan Fermín à Juan José de Aycinena : les évolutions du réseau socio-économique d'une grande famille en Amérique centrale. XVIII^e-XIX^e siècles », in Michel Bertrand, ed., *Pouvoirs des familles, familles de pouvoir*, Toulouse, CNRS/Université de Toulouse-Le Mirail, 2005, p. 525-545.

coloniale. Le pouvoir des Aycinena est d'ailleurs « sans équivalent » pour Christophe Belaubre³⁸. Revenons sur cette illustre famille guatémaltèque qui compte parmi ses membres sept intendants sur les dix nommés en Amérique centrale au cours de la période.

Tableau 22
Liste des intendants créoles nés et nommés au Guatemala, dates d'exercice (1764-1821)

Nom et prénom des intendants	Lieux d'exercice	Dates d'exercice
Batres y Nájera Juan N.	Chiapas (Ciudad Real	1814 et 1821
Silva Eusebio	Comayagua (Honduras)	1808-1809
Piñol y Muñoz José María	Comayagua (Honduras)	1812
Beltranena y Llano Manuel	León (Nicaragua	1816-1819
Arce y León Bernardo José	San Salvador	1799-1800
Argueda Luis	San Salvador	1798-1804
Palomo de Ribera Antonio Isidro	San Salvador	1800-1804
Batres y Asturias José Mariano	San Salvador	1811
Aycinena y Carrillo José A.	San Salvador	1811-1812
Peinado y Pezonarte José María	San Salvador	1812/1815 1818/1820

Source : élaboration personnelle à partir des sources dépouillées

Juan Fermín de Aycinena e Irigoyen naît en 1729 à Ciga en Navarre. Il émigre en Nouvelle-Espagne à la fin des années 1740 et s'installe au Guatemala en 1753. Ayant le sens des affaires et du commerce, il s'enrichit rapidement et investit son capital dans l'industrie de l'indigo, choix commercial opportun si l'on considère l'immense fortune qu'il laisse à sa mort³⁹. Ce n'est pas sa richesse qui nous intéresse ici mais son réseau relationnel qui montre à quel point le clan Aycinena domine la vie politique et économique du Guatemala à la fin de l'époque coloniale : la plupart des intendants créoles natifs de la capitainerie sont liés de près ou de loin à Juan Fermín. Pour mieux comprendre cette domination, rappelons que ses trois mariages lui permettent de s'élever socialement, d'accroître sa position économique et d'étendre son influence sur toute la région guatémaltèque et au-delà. Il se marie en premières noces en 1755 avec Ana Carrillo y Gálvez, la fille d'un riche commerçant et *alcalde ordinario* de la municipalité de Santiago de Guatemala. La dot d'Ana s'élève à quelque 178000 pesos. Ce mariage est certainement à l'origine de ses premières charges politiques. En 1758 Juan Fermín occupe la charge de *síndico procurador* de Santiago de Guatemala et

³⁸ Christophe Belaubre, « De Juan Fermín à Juan José de Aycinena... », p. 525.

³⁹ Sa fortune est estimée à sa mort en 1796 à un million et demi de pesos. Aucune autre famille au Guatemala n'atteindra ce niveau de richesse à l'époque qui nous intéresse. www.afehc-historia-centroamericana.org (fiche 1819). Reprenant les travaux de Richmond Brown, Christophe Belaubre rappelle que les actifs de la maison Aycinena passèrent « de 198 912 pesos au moment du premier mariage de Juan Fermín à 1 400 353 pesos à sa mort soit une croissance cumulée de 700 % en quarante ans ». Christophe Belaubre, *Élus du Monde...*, p. 366.

l'année suivante, devient comme son beau-père, *alcalde ordinario*. Deux ans plus tard, il accède au poste de *regidor perpetuo* et achète en parallèle la charge de *depositor general* de la municipalité. En 1762, il est désigné administrateur du *monopolio del aguardiente* et en 1767, *recolector de alcabala*. La mort de son épouse en 1768 ne met pas un terme à son ascension. En 1771, il épouse María Micaela Delgado de Nájera dont la famille appartient à l'élite commerciale de la ville. Par le biais de son mariage il consolide sa position sociale. Sa fortune lui permet d'acheter un titre nobiliaire : Charles III le nomme marquis de Aycinena en 1783⁴⁰. Il est d'ailleurs le seul titré de tout le Guatemala. De nouveau veuf, il se remarie en 1781 avec la fille d'un riche commerçant catalan, Micaela Piñol y Muñoz. Juan Fermín devient en quelques années le principal producteur d'indigo contrôlant tout le marché au Salvador et sa puissance commerciale s'étend à tout le Guatemala. *Via* le mariage de ses nombreux enfants, la famille de Juan Fermín Aycinena devient au début du XIX^e siècle « *the most powerful and influential group in Central America*⁴¹ ». Si l'on se fie aussi à José Cecilio del Valle, en 1820 les membres de la famille Aycinena occupent soixante des quatre-vingts emplois publics du Guatemala⁴² ; c'est dire son poids dans la vie politique locale. On comprend mieux ainsi sa mainmise sur la nouvelle institution qui accroît de surcroît son prestige et son influence au sein de la société coloniale. Le second fils de Juan Fermín, José Aycinena y Carrillo, né de son premier mariage accède tout naturellement à l'intendance de San Salvador en 1811, succédant à un de ses cousins, José Mariano Batres y Asturias dont l'oncle paternel Pedro Ignacio González de Batres y Arrivilliga a épousé une sœur de la deuxième femme de Juan Fermín. L'intendant du Chiapas en 1814, Juan Nepomuceno Batres y Nájera, est aussi apparenté au marquis de Aycinena, sa mère étant la belle-sœur de ce dernier. Un autre parent, Manuel Beltranena y Llano, dont le beau-père n'est autre que le fils aîné de Juan Fermín, est intendant du Nicaragua en 1816 en attendant l'arrivée de l'intendant titulaire, Miguel González Saravia, lui-même apparenté au clan Aycinena, ayant épousé en 1811 María de la Concepción Delgado de Nájera González Batres, fille du frère de la seconde femme de Juan Fermín. Autre intendant lié aux Aycinena, José María Piñol y Muñoz qui est intendant *interino* de Comayagua en 1812. Nous n'en avons pas la certitude mais il est probablement le frère de la dernière épouse de Juan Fermín. Enfin, l'intendant de San Salvador, Antonio Isidro Palomo de Ribera Manrique est parent par alliance du Marquis de Aycinena, la grand-mère de la troisième femme de Juan Fermín, María Josefa Barba de Figueroa Álvarez de las Asturias, est la sœur de la grand-mère d'Antonio Isidro. Outre ces six intendants créoles apparentés à Juan Fermín, mentionnons aussi l'intendant José María Peinado qui appartient au cercle relationnel des Aycinena, en 1811 il combat au côté de José Alejandro de Aycinena sous les ordres du Capitaine général du Guatemala, José Bustamante y Guerra, pour mettre fin aux soulèvements dans la région. Sur les dix intendants guatémaltèques nommés dans leur région natale, sept sont donc liés à la famille Aycinena. Les relations familiales et de parenté sont, comme on vient de le voir, d'une importance capitale pour accéder à l'intendance. Au Guatemala, c'est la famille

⁴⁰ Christophe Belaubre, *Ibid.*, p. 531. Juan Fermín s'acquitte de la somme de 8 000 ducats en droit de *lanza* et de 6 000 ducats or au titre de la *media annata* pour l'obtention de ce titre nobiliaire.

⁴¹ José Manuel Azcona Pastor, *Possible paradises. Basque Emigration to Latin America*, Reno/Las Vegas, University of Nevada Press, 2004, p. 189.

⁴² Teresa García Giráldez, «Las redes familiares vascas en las instituciones coloniales de Guatemala», p. 150. José Cecilio del Valle, *Obra escogida. Selección, prólogo y cronología de Jorge Mario García Laguardia*, p. 20-22.

Aycinena qui, profitant de son pouvoir économique et politique, impose ses candidats au poste d'intendant⁴³.

Marie-Pierre Lacoste
Docteur en histoire, Framespa, Toulouse Jean Jaurès

⁴³ Diana Balmori, Stuart F. Voss, Miles Wortman, *Las alianzas de familias y la formación del país en América latina*, México, Fondo de Cultura Económica, 1990, p. 84-93.